

Chasser les locataires pour relouer plus cher ?



Attaques contre les locataires

2xNON

le 24 novembre



asloca Association
des locataires

Des loyers encore plus élevés ?

2xNON à l'attaque contre les locataires !

Le 24 novembre nous voterons sur deux réformes du droit du bail. La première restreint drastiquement la sous-location, un type de contrat qui a fait ses preuves. La deuxième vise à faciliter les résiliations en cas de besoin propre du bailleur. Pourquoi ? Car au moment du changement de locataire, les bailleurs peuvent augmenter les loyers afin d'obtenir un rendement encore plus élevé. En d'autres termes, les sociétés immobilières veulent pouvoir résilier plus facilement les baux, pour relouer plus cher.

C'est pourquoi il faut voter 2xNON à l'affaiblissement de la protection contre les résiliations !

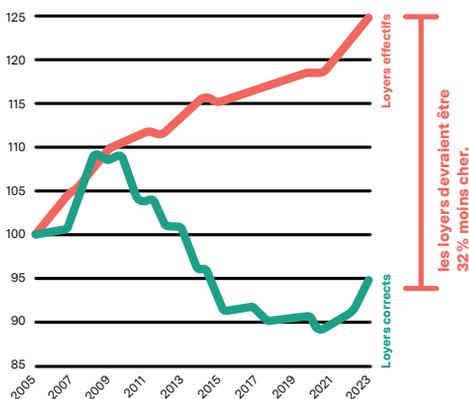
Besoin propre: des arguments trompeurs

La résiliation pour besoin propre du bailleur est déjà possible aujourd'hui. À l'avenir, le besoin propre ne devra plus être urgent pour pouvoir résilier le bail des locataires. Cet affaiblissement de la protection contre les résiliations est dangereux, en particulier pour les familles et les personnes âgées !

Sous-location: la loi actuelle empêche déjà les abus

La révision vise à restreindre massivement la sous-location, un type de contrat important qui a fait ses preuves. Elle concerne les jeunes, mais aussi de très nombreuses PME. Avec la modification, les bailleurs peuvent prendre des décisions presque arbitraires, et chasser les locataires de leur logement, dans les 30 jours seulement, pour des futilités !

Les loyers explosent:



- Indice des loyers publié par l'Office fédéral de la statistique (OFS)
- Indice des loyers attendu sur la base des facteurs de coûts pertinents selon le droit du bail

Les deux modifications du droit du bail mènent à des loyers encore plus élevés. C'est pourquoi nous votons 2xNON le 24 novembre !

Plus d'informations:
attaque-locataires-non.ch